

HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX VENTES

- | | |
|---|----------------------|
| - Prix supérieur à 600.000 € | 5% TTC du prix |
| - Prix compris entre 300.000 € et 600.000 € | 6% TTC du prix |
| - Prix inférieur à 300.000 € | 20.000 € forfaitaire |

Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2024 APPLICABLES AUX LOCATIONS SAISONNIERES

Type de biens	Honoraires
Maisons, Appartements	25% TTC du loyer

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations. Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

HABILITATION ET GARANTIES

Carte professionnelle n° CPI 9201 2016 000 014 363 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et la gestion immobilière.

Garanties Financières de 500.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ; 1.500.000 euros au titre de la gestion immobilière souscrites auprès d'ERGO France – ERGO Versicherung AG succursale France – 21, rue des Pyramides – 75001 Paris

